

La formation Éducation et travail des jeunes Équidés a été mise en place à la MFR de Balleroy en 2008 suite à la demande d'écuries, essentiellement dans le domaine du cheval de sport qui avaient des difficultés à trouver des cavaliers ou cavalières compétents. Depuis septembre 2019, la MFR de Balleroy dispense la formation sous le statut de l'apprentissage.

PREREQUIS

- Etre titulaire au minimum d'un bac professionnel ou général ou d'un autre diplôme supérieur
- Niveau galop 7
- Sérieux et motivation professionnelle
- Aptitudes physiques pour exercer le métier de cavalier ou cavalière professionnelle
- Satisfaire aux exigences des tests d'entrée (oral, écrit, pratique)

OBJECTIFS : APTITUDES/COMPETENCES

- Maitriser les connaissances nécessaires en hippologie pour assurer le bien-être d'un cheval au quotidien
- Maitriser les techniques liées au débouillage et au dressage du cheval
- Mettre en place un travail permettant de valoriser le potentiel du cheval
- Connaître la filière et l'organisation des compétitions, participer à la gestion et au développement de l'écurie

DURÉE

- Le temps de formation en centre est de 420 heures pour une durée totale du contrat d'apprentissage de 12 mois.

MODALITES, DELAIS D'ACCES:

- Réception des candidatures à partir de janvier
- Évaluation du niveau pratique à cheval à partir du mois de mars
- Début de formation en octobre
- La signature des contrats d'apprentissage s'effectue en aout/septembre.

TARIF(S)

- Coût de la formation : totalement pris en charge par l'OPCO
- L'hébergement et la restauration lors des semaines en centre sont à la charge de l'apprenti-e à raison de 40€/semaine pour l'hébergement - 10€/semaine pour les repas du midi et 10€/semaine pour les repas du soir
- L'apprenti-e bénéficie d'une rémunération pendant la formation :

Rémunération des stagiaires et apprentis

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 et +
Salaires mensuels 1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Avenant n° 8 du 13/07/2022 Accord National en Agriculture (base 151.67 heures) IDCC 7024, 7025, 7018, 1659				

Salaire mensuel 1 ^{ère} année	27 % du SMIC	50 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % DU SMIC
---	--------------	--------------	--------------	---------------

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide de 6 000€ pour l'embauche d'un-e apprenti-e mineur-e ou majeur-e, du 1er janvier au 31 décembre 2024.

CONTACT /RESPONSABLES DE L'ACTION

Didier POTIER, directeur
Mathilde LEBOUTEILLER, responsable de la formation

Tèl : 02.31.21.68.48 Mèl : mfr.balleroy@mfr.asso.fr

METHODES MOBILISEES

- Cours en salle de classe
- Travail à cheval sur le plat et à l'obstacle dans des écuries partenaires sous la responsabilité de cavaliers professionnels
- Formation réalisée en apprentissage intégrant 33 semaines en écurie

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

Les compétences acquises sont validées par un diplôme de niveau IV : Éducation et Travail des Jeunes Équidés réparties en 4 unités capitalisables évaluées en fin de formation, diplôme n°46321215



- ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- Les salles de classes et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- Pour toutes informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Agnès Laigneau-Lecourt : a.laigneau-lecourt@mfr.asso.fr Tél : 0231216848

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

- Métier de cavalier-ères professionnel-les de chevaux de sport
- Responsable d'écuries
- Installation sur une écurie de compétition ou de propriétaires
- Cavalier free-lance
- Poursuite de formation vers un BPJEPS pour être moniteur ou éducateur